

COLLOQUE

LA LEGISLATION SUR LES FRAUDES EN MATIERE ARTISTIQUE : LA NECESSAIRE REFORME

Jeudi 17 mars 2022 - 14h-18h30 - Paris

Le marché de l'art est confronté à une multiplication sans précédent des transactions illicites et à l'apparition de nouvelles formes de falsifications d'œuvres d'art, faisant de la lutte contre les faux artistiques un défi majeur pour le secteur.

Or, les outils juridiques prévus par la législation française, au premier rang desquels figure la loi du 9 février 1895 sur les fraudes en matière artistique, se révèlent le plus souvent insuffisants pour lutter contre tous les faux. Il est donc apparu comme une évidence à l'Institut Art & Droit, de devoir mener une réflexion approfondie sur le sujet.

Ce colloque organisé par l'Institut Art & Droit, avec le concours d'éminents universitaires et praticiens spécialisés, marque une étape importante dans les travaux menés depuis 2018 par son groupe d'études sur les fraudes en matière artistique. Il a pour ambition de pointer les lacunes de la législation actuelle et d'appeler à une réforme nécessaire pour adapter le dispositif répressif aux enjeux contemporains du marché de l'art international.

PROGRAMME

13h30 : Enregistrement des participants

14H : Accueil : *Gérard Sousi, Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

14H10 Présentation des enjeux du colloque

Laurent Saenko, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay, membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit, président du groupe de travail

Hélène Dupin, Avocate à la Cour, cabinet HDA, membre de l'Institut Art & Droit, rapporteur général du groupe de travail

Tristan Azzi, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Coprésident du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit, ancien président du groupe de travail

14h25 1^{ère} PARTIE - L'INADAPTATION DES DISPOSITIONS JURIDIQUES ACTUELLES POUR RÉPRIMER LES FAUX ARTISTIQUES

Modérateur :

Tristan Azzi, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Coprésident du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit, ancien président du groupe de travail

1) Les limites des dispositions d'ordre général

- **En droit civil** : *Noémi Debû-Carbonnier, Avocate au barreau de Paris, cabinet HDA, membre de l'Institut Art & Droit*

- **En droit d'auteur :** *Marie-Hélène Vignes, Avocate au barreau de Paris, cabinet Artwork Avocats, membre de l'Institut Art & Droit*
- **En droit pénal :** *Laurent Saenko, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay, membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit*

2) Le contenu actuel de la loi du 9 février 1895 et ses limites évidentes

Droit français :

Agnès Lucas-Schloetter, Professeur à l'Université de Nantes, membre de l'institut Art & Droit

Droit comparé :

- En droit allemand : *Agnès Lucas-Schloetter, Professeur à l'Université de Nantes, membre de l'Institut Art & Droit*
- Dans les pays de *common law* : *Anne-Sophie Nardon, Avocate à la Cour, Borghese Associés, membre de l'Institut Art & Droit*
- En Italie : *Lavinia Savini, Avocate spécialiste du droit du marché de l'art et de la propriété intellectuelle, Cabinet FPB Legal (Milan-Bologne-Trieste), membre de l'Institut Art & Droit*

15h40 Questions - Réponses

16h Pause

16H15

TABLE RONDE : L'AVIS DES PROFESSIONNELS

Modérateur :

Hélène Dupin, Avocate à la Cour, cabinet HDA, membre de l'Institut Art & Droit, rapporteur général du groupe de travail

- *Gaëlle de Saint-Pierre, Déléguée générale adjointe du Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA), Responsable des affaires juridiques et fiscales, membre de l'Institut Art & Droit*
- *Valentin Huerre, Juriste au sein du département juridique de Christie's, Docteur en droit, membre de l'Institut Art & Droit*
- *Elodie Berthier, Responsable du service Droit de suite et marché de l'art de l'Adagp, au nom de la commission faux et contrefaçons, membre de l'Institut Art & Droit*
- *Anne-Elisabeth Crédeville, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Vice-présidente du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique*

17h05 2^e PARTIE : PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AMÉLIORATION DE LA LOI BARDOUX - ETAT DE LA RÉFLEXION ET DES OPTIONS DISCUTÉES SUR LES QUATRE DIMENSIONS DU TEXTE

Modérateur :

Laurent Saenko, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay, membre du Comité scientifique de l'Institut Art & Droit

1) Le domaine quant aux objets concernés

Clémentine Hébrard, Doctorante contractuelle chargée de mission d'enseignement, Université Paris-Panthéon-Assas, Avocate et Membre de l'Institut Art & Droit

2) Le domaine quant aux personnes concernées

Anne-Sophie Nardon, Avocate à la Cour, Borghese Associés, membre de l'Institut Art & Droit

3) Le domaine quant aux actes incriminés

Pierre Henaff, juriste Senior – DPO Feu Vert, Docteur en droit, auteur d'une thèse sur le faux artistique

4) Le domaine quant à la procédure et aux sanctions

Nadia Ghars, Avocate au barreau de Paris, médiatrice, membre de l'Institut Art & Droit

18h05 Questions- Réponses

18h25 Propos conclusifs : *Gérard Sousi, Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

18h30 Fin du colloque

Modalités pratiques

Lieu : Auditorium de l'ADAGP, 11 rue Duguay-Trouin Paris 6^{me}

Accès libre sur inscription préalable par mail à : sec.institut@artdroit.org

Attention : application des mesures sanitaires en vigueur le 17 mars 2022

Enregistrement des participants de 13h30 à 14h – Début du colloque à 14h précises